

# Nouvelliste Vaudois

## JOURNAL LIBÉRAL-DÉMOCRATIQUE

PARAISSANT A LAUSANNE TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

UN NUMÉRO  
5 CENTIMES

TÉLÉPHONE

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE  
NOUVELLISTE Lausanne.

UN NUMÉRO  
5 CENTIMES

TÉLÉPHONE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
Escalier-du-Marché, 23.

PRIX D'ABONNEMENT. — Pour la Suisse : 10 francs pour un an, 5 fr. 50 pour 6 mois, 3 fr. pour 3 mois et 1 fr. 50 pour 1 mois. — Pour l'étranger le port en sus. Toute correspondance pour la rédaction et l'administration du journal doit être adressée franco au « NOUVELLISTE VAUDOIS, Lausanne ». Les manuscrits ne sont pas rendus.

PRIX DES ANNONCES : Canton de Vaud (par ligne ou son espace), 15 cent.; Suisse, 20 c.; Etranger, 25 cent. — Réclames : 50 cent. — S'adresser à l'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER, 11, RUE DU GRAND-CHÊNE (Maison J.-J. Mercier), LAUSANNE. Les abonnements partent de n'importe quelle date et continuent jusqu'à révocation formelle.

### La chasse.

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un projet revisant la loi sur la chasse, afin de la mettre en harmonie avec la loi fédérale de 1904.

Ce projet réunit divers arrêtés modifiant la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1897. Il renferme des dispositions qui commentent et précisent les nombreux articles de la loi fédérale, par lesquels le législateur, sans poser de règles strictes, s'est borné à fixer les limites dans lesquelles pouvaient se mouvoir les compétences cantonales. En outre, il supprime ou modifie quelques dispositions de l'ancienne loi, qui étaient en opposition avec la loi fédérale ou étaient devenues pratiquement caduques. Il élève à 20 ans l'âge requis pour obtenir un permis de chasse. Il précise ce qu'on doit entendre par „nuit”. Il considère comme amendable tout chien en chasse, qu'il soit ou non porteur d'entraves. Il précise quels sont les genres de chasse admis pour détruire les animaux nuisibles et donne la liste de ceux-ci. Il sanctionne d'une manière définitive l'établissement des réserves cantonales de chasse. Il conserve la caisse de repeuplement, qui est un précieux auxiliaire des réserves.

Il limite le choix des espèces à utiliser pour le repeuplement, „car la fantaisie des chasseurs ne doit pas pouvoir s'exercer sans contrôle”, attendu que „si l'introduction du faisán, comme gibier, a doté notre pays d'un oiseau qui est un ornement des fourrés et des taillis, l'introduction du lapin, par exemple, bien que souhaitée par quelques-uns, risquerait de devenir une calamité pour l'agriculture”.

En somme, le projet n'innove guère, il vise avant tout à une mise au point des dispositions fédérales récentes et des dispositions cantonales depuis plusieurs années déjà en usage.

Le projet interdit l'usage de fusils se déchargeant d'eux-mêmes, de projectiles explosibles ou de poison; d'engins ou pièges d'un genre quelconque (trébuchets, lacets, collets, etc.); la chasse, l'abatage et la capture des bouquetins et des cerfs, ainsi que des jeunes chamois de l'année et des mères qui les allaitent, des faons de chevrete, ainsi que des femelles du coq de bruyère et du tétras à queue fourchue; la chasse, l'abatage et la capture en temps prohibé, ou sans autorisation pendant la saison de la chasse, de toutes les espèces de gibier

autres que celles mentionnées ci-dessus; toute manœuvre ayant pour but d'attirer ou de chasser le gibier hors des districts francs; le port de cannes à fusil ou de fusils à canon démontable; la destruction, par malveillance, de nids ou de couvées, l'enlèvement d'œufs ou de petits de gibier à plume, la capture des marmottes en les déterrants; le fait de laisser des chiens chasser en temps prohibé ou pendant la saison de la chasse, quand on n'a pas de permis de chasse ou d'une manière illicite pendant la saison de la chasse, quand on est porteur d'un permis; enfin, la chasse sans être porteur des pièces nécessaires; la chasse, la mise à mort ou la capture des chevrettes qui se tiennent dans la haute montagne.

Il interdit de se servir, pour la chasse, d'armes à répétition; d'établir des tendues d'armes à feu; de porter des fusils à crosse démontable; de chasser avec un nombre de chiens supérieur à celui indiqué sur le permis; de chasser, prendre ou tirer les chevrettes, alors même qu'elles se trouveraient en dehors de la haute montagne.

Il considère comme animaux nuisibles le renard, le blaireau, la martre, la fouine, le putois, l'hermine, la belette, la loutre, le sanglier, le chat sauvage et les chats redevenus sauvages, et, parmi les oiseaux, l'aigle royal et l'aigle criard, le faucon pèlerin, le faucon hobereau et le faucon émerillon, le milan noir, l'autour, l'épervier, la buse variable, le balbusard, le grand-duc, le grand corbeau, la corneille noire et la corneille martelée; le geai, la pie, la pie grise et la pie grièche rousse, le héron cendré, le butor, le harles, le grèbe huppé, le plongeon lumineux, le plongeon imprin, le plongeon catmarin, le cormoran noir.

Il rappelle que, sous la protection de la Confédération sont placés tous les insectivores, soit toutes les espèces de fauvettes (sylvies), de traquets, de mésanges, d'accenteurs, de pitipits, d'hirondelles, de go-be-mouches et de bergeronnettes; parmi les passereaux: l'alouette, l'étourneau, les diverses espèces de merles et de grives à l'exception de la litorne, du mauvis et de la draine, le pinson, le chardonnet, le tartin, le serin et le venturon; parmi les grimpeurs: le coucou, le grimpeur, la sittelle, le torcol, la huppe et toutes les espèces de pics; parmi les corneilles: le choucas, le chocard, le coracias; parmi les oiseaux de proie: la crécerelle et toutes les espèces d'oiseaux de proie nocturnes à l'ex-

ception du grand-duc; parmi les oiseaux de marais et les palmipèdes: la cigogne et le cygne.

Il est défendu de prendre ou de tuer ces oiseaux, d'enlever les œufs ou les petits des nids ou de les mettre en vente et de détruire leurs nids par malveillance.

Il est absolument interdit, sur tout le territoire suisse, de prendre les oiseaux au moyen de filets, d'aîres, de chanterelles, de chouettes, de gluaux, de lacets, d'archets ou autres pièges quelconques.

### + Eugène Rénévier, professeur.

L'Université de Lausanne, le monde de la science tout entier s'apprétaient à fêter le mardi 15 mai prochain, au Palais de Rumine, l'anniversaire de la cinquantième année d'enseignement académique de M. Eugène Rénévier, professeur de géologie et de paléontologie, directeur du Musée géologique vaudois. Le monde géologique, sur l'initiative de deux des élèves de M. Rénévier, MM. le Dr E. Jaccard et M. Lugeon, doyen de la Faculté des sciences, n'avait pas voulu laisser passer cette date mémorable sans témoigner leurs marques d'estime et de reconnaissance au vieux savant, encore valide, toujours prêt au travail, songeant toujours à se rendre utile à sa science préférée.

Le sort en avait décidé autrement et la science est en deuil. M. Rénévier a succombé, vendredi à 4 heures de l'après-midi, aux suites de l'accident dont il avait été victime jeudi.

M. Eugène Rénévier était né le 26 mars 1831. Il était fils de l'avocat Charles Rénévier. Après de solides études à l'École polytechnique de Stuttgart, puis à l'Université de Genève, enfin à Paris et à Londres, il avait été nommé, à l'âge de 25 ans, en automne 1856, professeur à l'Académie, devenue en 1891 l'Université de Lausanne. Pendant un demi-siècle, il y enseigna, formant toute une pléiade d'élèves et de disciples, qui s'honorent de son nom.

Sa carrière a été glorieuse. Sa haute science, ses recherches originales, ses monographies géologiques et paléontologiques, l'avaient placé au premier rang. Sa réputation avait franchi les limites de notre canton et de la Suisse. Elle était, on peut le dire, universelle. Au point de vue international, il a joué un rôle actif et fécond dans les premiers congrès géologiques in-

ternationaux. C'est lui qui souleva la question de l'uniformisation de la nomenclature. Il fut, longtemps, secrétaire de la commission nommée à cet effet. Il a fait partie, dès le début, de la commission de la carte géologique de l'Europe, dont il était encore membre.

Plus tard, c'est lui qui présida, à Zurich, en 1894, la sixième session du congrès géologique international, etc. A la suite de travaux remarquables sur la Savoie, entrepris pour le compte du gouvernement français, Eugène Rénévier fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le gouvernement italien le créa chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare à l'occasion du congrès de Bologne, où il présenta d'importantes communications. Il était membre de la commission géologique fédérale; président de la commission géologique du tunnel du Simplon; de la Société géologique suisse; de la mission romande au sud de l'Afrique; membre de la Société géologique en France. Il avait présidé en 1874 le congrès géologique international. Il était membre étranger de la Geological Society de Londres; correspondant de la Société géologique d'Edimbourg, de l'Academia of Natural Sciences de Philadelphie; membre honoraire de American Philosophical Society, de la Société belge de géologie, paléontologie et hydrologie, de la Société des sciences naturelles de Nîmes (Gard); correspondant de la Société géologique de Liège (Belgique). Il était docteur „honoris causa” de l'Université de Zurich; membre honoraire de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève; correspondant de la Société des sciences naturelles de Bâle; président de la commission internationale de classification stratigraphique; membre de la commission de publication des mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles; rédacteur des „Eclogae geologicae Helveticae”. Il a été recteur de l'Université de Lausanne en 1900-1901. Plein de verve encore, il portait allègrement ses 75 ans. On aimait à rencontrer sa figure caractéristique qu'encadraient de beaux cheveux grisonnants.

Longue est la liste de ses travaux. Nous ne saurions ici les énumérer tous. Nous citerons parmi les principaux: Mémoire géologique sur la perte du Rhône, Fossiles du Nummulitique des Diablerets (en collaboration avec Hebert, de Paris), 1854; Fossiles de l'Aptien du Jura (en collaboration

Illustrations du Nouvelliste Vaudois, 12

## LA SOEUR DU MORT

PAR

PIERRE DAX

La réponse juste cingla l'amour-propre d'Engilbert, qui injectiva:

— Vous me direz alors quelle signification je dois donner aux actes, aux paroles, aux attentions dont vous entourez celle dont la garde m'est confiée?...

— De quel droit me questionnez-vous ainsi? — De celui que me confère mon titre d'aimé.

— Mlle Armande a un autre tuteur, je pense, persifla Jacques ironique. Un tuteur moins ombrageux et plus sociable que vous. Du calme, Engilbert, où vous me feriez supposer de vilaines choses!... Allons donc! un honnête homme ne peut pas se montrer jaloux si un autre homme aime la sœur du premier.

La révélation était faite. Alphonse crut que le parquet s'entr'ouvrait.

— Le lui avez-vous dit? demanda-t-il, blême et les dents serrées.

— Je le lui ai dit... affirma Jacques, qui martela ses paroles pour qu'il n'y ait aucune méprise.

Afin d'apaiser l'espèce de furie qui le soulevait, Alphonse se mit à faire les cent pas,

puis s'arrêtant devant Jacques, il déclara:

— Vous ne l'aurez pas!... J'ai mes vues!... Farjeol fit un pas.

— Je ne sais si Mlle Armande partage mes sentiments, mais, pour peu qu'elle réponde aux miens, elle sera ma femme envers vous, contre vous, misérable que vous êtes!...

L'œil plein de menaces, avec une fureur de geste qui fit redresser Farjeol, Alphonse se campa devant lui.

— Répétez ce que vous avez dit, hurla-t-il.

— J'ai dit que si Mlle Armande y consentait, je l'aurais pour femme. J'ai dit que vous étiez un misérable pour oser ici, chez des amis, venir jeter la désunion, faire du bruit, semer la discorde, susciter une scène de violence que rien ne motive... Vous vous mettriez, vous, en travers de ma destinée!... Vous barreriez la route à notre amour parce que vous avez des vues?... Si elles ne sont pas les siennes, ces vues?... Si elle hait celui que vous voulez qu'elle aime? et si elle chérit celui que vous haïssez?... car il faut que vous me détestiez pour agir comme vous agissez! Volonté de frère! Fêtu de paille qu'un soufflé envoie loin! L'amour est autrement puissant.

Jacques s'exaltait.

— Je lui serai tout, lança-t-il dans un défi. Elle se passera de vous!

Le soupçon qu'Armande rendait déjà la réciprocité des sentiments, se rua dans la pensée d'Engilbert.

Il bondit vers Jacques qui l'attendait de pied ferme.

— Osez me toucher, dit celui-ci en se violentant avec une telle puissance qu'il paraissait calme — un calme effrayant, terrible, plein de résolutions — osez me frapper: vous remporterez la victoire des lâches, puisque je n'ai

rien pour me défendre.

La main levée, brusquement retomba.

— Un soufflet ne peut laver l'injure qu'un Farjeol fait à un Engilbert... oui, je veux une arme, je veux un combat en règle...

— Je l'accepte, dit Farjeol livide, mais il sera convenu qu'une blessure ou que la vue du sang n'arrêtera pas le combat: il faut qu'un de nous deux tombe.

— Un de nous deux tombera, affirma le frère d'Armande.

Ils allaient se séparer.

— De témoins je n'en veux pas, riposta Alphonse.

— Je n'y tiens pas non plus.

— Quelle arme?

Jacques pensa qu'il n'en avait pas.

— Voici une épée, dit-il en apercevant une gaine ouverte, garnie, sur un rayon de la bibliothèque.

— C'est bien; j'en trouverai une.

— Votre heure?

— Au lever du soleil, sur la terrasse du côté de la gorge.

— A cet endroit, un seul mouvement peut entraîner au fond de l'abîme...

— Mourir d'une balle ou mourir précipité dans le torrent, qu'importe! Il faut qu'un de nous meure, répéta Alphonse, l'œil fauve et les poings crispés.

Il ouvrit la porte, fit un pas dans le couloir et revint.

— J'espère que vous garderez pour vous ce projet et que ma sœur n'en connaîtra pas le premier mot.

— Ce n'est pas de vous que peut me venir ma ligne de conduite: la voix de l'honneur et celle du devoir sont deux routes où j'ai mis le pied avant vous.

Engilbert s'arrêta, furieux, mais Jacques avait refermé sur lui la porte de la bibliothèque.

Ils se trouvaient séparés.

Le soir, l'ainé des Engilbert se montra sombre. Il prit congé de la société avant l'heure de la séparation générale.

— Une mouche qui le pique: c'est vent, déclara Louis. Il n'y a qu'à le laisser faire.

Armande chercha le regard de Jacques, qui eut assez d'énergie pour lui sourire.

Malgré lui, malgré sa volonté et ses efforts, par moments, sa poitrine se soulevait sous les soupirs qu'il réprimait. Il ne se mêlait pas à la conversation. Son front devenait soucieux. Son œil triste se fixait. Une désespérance inouïe lui assourdissait le cœur.

— Je le tuerais! pensait-il. Pour être débarrassé de cet être brutal, je déploierais toute mon habileté.

A peine la résolution était-elle mentalement formulée, qu'un spasme lui comprimit le cœur.

Armande se trouvait devant lui. Il la voyait! Elle était la sœur d'Alphonse. Si celui-ci succombait, consentirait-elle à s'unir à celui qui aurait aux mains le sang du frère?...

Une sorte d'angoisse assombrait de temps en temps l'expression franche du mâle visage. Ce fut ainsi jusqu'à onze heures.

Quand chacun quitta le salon pour sa chambre, Jacques présenta une lumière à Louis en disant:

— Ouvre la marche, je la fermerai!...

Louis obéit.

Mme et M. Varlon suivirent.

Armande se trouva près de Jacques.

Au lieu de s'incliner devant elle comme il en avait l'habitude, il tendit ses deux mains. Elle lui donna les siennes.

Dans cette minute, il y eut tant de tendresse

avec F.-J. Pictet, de Genève), 1854 à 1858; Notices géologiques et paléontologiques sur les Alpes vaudoises (1864 à 1879); Tableaux des terrains sédimentaires (1873 et 1874); Carte géologique des Alpes vaudoises (1877); Expertises des projets de tunnel du Simplon (1878 et 1883); Monographie des Hautes-Alpes vaudoises (1890); Classification pétrologique des rochers (1882); Géologie des Préalpes de la Savoie (1893); Carte géologique du Chablais sur les Feuilles du Dépôt de la guerre 150 et 160 bis (1894); Livret-Guide géologique en Suisse (avec divers collaborateurs), 1894; Chronographe géologique, avec répertoire stratigraphique polyglotte (1897), etc., etc.

Le Musée géologique vaudois, dont il était le directeur, constitue une collection unique autant par le nombre et la rareté de ses pièces, que par leur savant classement. Petit à petit et sans bruit, le professeur Renevier a enrichi notre musée de sa collection personnelle et de sa bibliothèque, qui représentent, au dire des connaisseurs, une valeur de 100 000 fr. au moins.

Eugène Renevier fut un des fondateurs du Club alpin suisse et de la „Mission romande”.

Un accident stupide qui rappelle celui dont fut victime un autre savant, M. Curie, a brisé cette belle carrière.

Le professeur Renevier a désiré que son corps fût incinéré. Dimanche, à 2 h. 30, un service funèbre sera célébré à la chapelle des Terreaux. De là, à 4 heures, le convoi descendra à la gare, où se rendra l'honneur.

Nous adressons à sa famille et à l'Université en deuil l'expression de toute notre sympathie.

## Confédération suisse

### Diplomatie.

M. Paul Ritter, nouveau ministre de Suisse à Tokio, a présenté mardi au mikado ses lettres de créances. M. Ritter se prépare à transférer sa résidence de Yokohama à Tokio.

## NOUVELLES DES CANTONS

### La minorité au gouvernement.

FRIBOURG, le 4. — Le groupe conservateur du Grand Conseil a décidé de concéder un siège de conseiller d'Etat à l'opposition, dans l'élection en remplacement de M. Bossy. Le groupe votera pour M. Antonin Weissenbach, député, président du Cercle de commerce de Fribourg.

### Finances cantonales.

VALAIS. — Les comptes d'Etat de 1905 bouclent avec 1 959 221 fr. de dépenses et 1 878 668 fr. de recettes, soit un excédent de dépenses de 80 553 fr. Le budget prévoyait 1 837 755 fr. de dépenses et 1 million 751 693 fr. de recettes, soit un déficit de 86 062 fr.

## Canton de Vaud

### Université.

M. Paris, ingénieur, privat-docent, commencera lundi prochain 7 mai, à 7 heures du matin, un cours public sur les „applications du béton armé”, dans un des auditoires de l'Ecole d'ingénieurs, rue de la Tour.

dans le regard de l'amante, il y eut tant de torture dans son cœur angoissé qui avait surpris les luttres de Jacques, qu'elle pâlit comme une morte en demandant:

— Qu'avez-vous?

Les mots tendres qui font vaciller les vœux tenaces n'avaient pas été prononcés, mais la crainte répandue sur les traits féminins devenait pour Jacques une certitude d'amour. C'était assez. Une immense tristesse, un profond accablement envahit le visage du jeune homme. L'âme violente faiblit; il fut sur le point de parler. Mais il se raidit, eut honte de lui-même, et presque bas, il répondit à la suave jeune fille:

— Je vous le dirai demain!

Quand ils se séparèrent sur le palier d'où chacun se dirigeait chez soi, Jacques la regarda prendre le couloir opposé au sien.

Il se disait:

— Si je meurs, ce sera pour elle!...

(A suivre.)

## Bibliographie

Le Magazine illustré „Madame et Monsieur” qui est la plus luxueuse et la moins chère des revues de famille, publie chaque semaine les romans, nouvelles et articles les plus intéressants, de magnifiques illustrations d'actualité, des gravures de modes entièrement inédites, des causeries sur tout ce qui intéresse la vie pratique, un remarquable „Manuel de Bridge”, etc., etc.

### Organisation militaire.

On nous écrit de Montreux:

La commission du Conseil des Etats à laquelle a été renvoyé le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale relatif à une nouvelle organisation militaire, du 10 mars 1906, et le projet de loi sur l'„Organisation militaire de la Confédération suisse”, s'est réunie à Montreux (Hôtel du Cygne) lundi, et a siégé jusqu'à vendredi. Elle a discuté le projet du Conseil fédéral en entier et l'a approuvé en principe. Elle arrêtera la rédaction définitive de ses propositions au commencement de la session de juin des Chambres fédérales.

### Gymnastique.

Des cours de moniteurs auront lieu demain, dimanche, pour le travail de section, à Aigle, Morges et Yverdon.

Les sections sont réparties comme suit:

Morges, 8 heures du matin, pour les sections d'Aubonne, Ballens, Bière, Echallens, Gimel, Lausanne (Bourgeoise, Amis-Gymnastes) et Grutli), Les Croisettes, Renens, L'Isle, Pully, Morges, Nyon (Ancienne et Bourgeoise), Rolle.

Aigle, 10 heures du matin, pour les sections d'Aigle, Bex, Château-d'Ex, Chexbres, Cully, Lutry, Montreux (trois sections), Tour-de-Peilz, Vevey (Ancienne et Jeunes-Patriotes), Villeneuve.

Yverdon, 9 heures du matin, pour les sections d'Avenches, Brassus, Corcelles près Payerne, Cossonay, Grandson, La Chaux, La Sagne, l'Auberson, Le Lieu, Le Pont, Lucens, Moudon, Orbe, Payerne, Sainte-Croix, Sentier, Yverdon (Ancienne et Amis-Gymnastes).

### Douanes.

Sont nommés contrôleurs au bureau principal des douanes de Vallorbe, M. Eugène Martin, de Sainte-Croix, actuellement à Lausanne et contrôleur au même bureau, et M. Charles Tissot, du Locle.

### De Lausanne à Milan.

Le comité de la Société pédagogique de la Suisse romande organisée, à l'intention de ses membres, une course Lausanne-Milan et retour, coûtant tout compris, pour quatre jours, 60 fr. (trains, bateaux, repas, hôtels, deux entrées à l'exposition de Milan). Le programme prévoit la course Lausanne-Milan, deux jours à Milan, visite des lacs italiens, et retour à Lausanne.

### Instruction publique.

Une assemblée de délégués de la Société pédagogique vaudoise, réunie à l'Ecole normale a présenté un certain nombre de vœux relatifs à la prochaine loi sur l'instruction primaire:

1. Retour à l'article 14 primitif du projet (enseignement religieux);
2. Paiement aux ayants droits d'un instituteur décédé de deux mois de traitement;
3. Elevation de 20 à 50 fr. de la valeur locative du terrain accordé à l'instituteur;
4. Octroi d'un congé, le mercredi et le samedi après midi, en hiver, aux élèves du degré supérieur des écoles primaires fréquentant les catéchismes;
5. Les écoles primaires supérieures ne seront jamais rattachées à des établissements secondaires;
6. Les maîtres appelés à la tête des écoles primaires supérieures devront être porteurs du brevet de capacité pour l'enseignement primaire et avoir fait au moins un stage de trois ans dans les classes primaires (les maîtres spéciaux étant exceptés);
7. Le logement accordé à l'instituteur sera non seulement convenable mais encore conforme aux prescriptions de l'hygiène.

A la suite d'un concours entre les Sociétés d'assurance travaillant en Suisse, l'assemblée s'est prononcée par 14 voix pour la „Prévoyance” (Zurich), contre 11 accordées à la Société générale d'assurance à Zurich, pour la conclusion de contrats individuels d'assurance en faveur des membres de la Société. Un contrat sera conclu pour cinq années avec la Prévoyance.

L'assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise aura lieu en 1908, à Cossonay.

### Jiu-jitsu.

Notre compatriote A. Cherpillod, de Sainte-Croix, qui a conquis le titre de champion du monde de lutte libre aux fêtes sportives instituées en 1901 à l'occasion du couronnement d'Edouard VII, et l'a conservé dès lors, vient de nous doter d'un manuel:

„Manuel de Jiu-Jitsu”. Coups usuels à l'usage des Sociétés de gymnastique, de l'armée et du public en général. (1 vol. in-12 illustré de 90 planches d'après nature. Relié toile, 2 fr. 50. Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel). Il est superflu de dire à nos lecteurs ce qu'est cette lutte nationale japonaise, qui depuis un an fait des adeptes dans tous les rangs des peuples européens, mais qui passionne surtout ceux qui ont l'occasion d'avoir des enseignements directs d'un professeur émérite. Constatons seulement que M. Cherpillod est le premier professionnel européen qui ait pratiqué le Jiu Jitsu, bien avant les sensationnelles rencontres des scènes parisiennes, et que, depuis quelques années qu'il le pratique, il a pu se rendre un compte exact de la valeur de ce jeu étranger ainsi que de l'usage qu'on peut en faire chez nous. Or, M. Cherpillod, sans vouloir en faire un art mystérieux qui réduise à néant nos écoles nationales de gymnastique, en recommande l'étude. Il la recommande surtout aux Sociétés de gymnastique et à l'armée, et il explique pourquoi. Nous ne voulons pas effleurer ici un sujet qui nous conduirait à répéter sa brochure très concise et très nette. Nous nous bornerons à

ajouter que les planches de son Manuel sont extrêmement suggestives. Involontairement on se palpe en les examinant, pour faire une torsion de bras ou de poignet, une contorsion sous un effort supposé, et nous sommes persuadés que ce Manuel aura un succès réel auprès de tous ceux auxquels il s'adresse.

### Horaires.

Parmi les horaires les plus pratiques et les plus recommandables, il faut signaler l'„Horaire Portemonnaie”, édité par la maison Klausfelder, à Vevey.

### Navigation.

Les débarcadères de Bellevue, Céligny et St-Sulpice sont de nouveau desservis par les bateaux à vapeur.

## LAUSANNE

### La population.

Au 30 avril Lausanne comptait: 2820 bourgeois; 23 778 autres Vaudois; 15 111 Confédérés; 12 477 étrangers; dans les hôtels 1067. Total: 55 253 habitants. A fin mars: 55 312.

### Orage.

Cette nuit, un peu après minuit, a éclaté un gros orage, précédé d'un vent violent, accompagné de retentissants éclats de foudre et suivi de copieuses ondées.

C'est le deuxième de la saison.

### Cà et là.

Voici le programme du concert que l'orchestre Kaim, de Munich (70 exécutants), donne ce soir, à 8 h., dans la Cathédrale de Lausanne: Symphonie n° 5, en ut mineur, Beethoven: a) Allegro con brio. b) Andante con moto. c) Allegro. d) Finale; Air et Allegro moderato du concerto en mineur, Händel; Enchantement du Vendredi-Saint de Parsifal, Wagner; Prélude et mort d'Yseult, de Tristan et Yseult, Wagner; Mort et Transfiguration, poème symphonique, Strauss. Direction: Georges Schmevoigt. — Prix des places: Réservées, 5 fr.; premières, 3 fr.; secondes, 2 fr.; galeries, 1 fr. — La Cathédrale sera éclairée à l'électricité.

A la Maison du Peuple:

Le lundi 7 mai, M. Jean Berthoud, ancien pasteur, donnera une conférence sur la „Séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le canton de Vaud”.

Le conférencier présentera un exposé historique de la question, puis étudiera la position actuelle de l'Eglise nationale vis-à-vis de l'Etat et terminera par ses propositions personnelles en vue de la séparation rationnelle des deux pouvoirs.

Les concerts populaires gratuits:

Demain dimanche, de 10 h. 45 à 11 h. 45, sur Montbenon: l'Union instrumentale.

## NOUVELLES DES COMMUNES

### Noces d'or.

YVERDON, le 5. — M. Henri Margot et Mme Louise Margot née Junod, âgés de 79 et 75 ans, célèbrent, aujourd'hui, samedi, leurs noces d'or, soit la cinquantième année de leur mariage. Une cérémonie de circonstance aura lieu à la chapelle de la rue Pestalozzi. M. et Mme Margot ont eu neuf enfants; quatre sont morts. Les cinq autres, quatre fils et une fille, sont l'appui et la joie de leurs parents.

### Un méchant garçon.

CARROUGE, le 4. — Un jeune garçon a crevé un œil à une pauvre vieille femme de 72 ans, dans les conditions suivantes: quelques jeunes garçons se disputaient avec cette femme, d'un caractère un peu acariâtre, au sujet d'un bout de planche qu'ils cherchaient à s'arracher les uns les autres. Voyant que cette personne allait parvenir à s'emparer du bout de bois, sujet de la discorde, l'un des garçons alla cueillir une branche de grosseiller et en frappa violemment la pauvre vieille au visage. Une épine s'enfonça au milieu de l'œil, lui faisant une horrible blessure par laquelle coula la matière contenue dans l'œil.

## ETRANGER

### A travers le monde

#### Les relations russo-allemandes.

Le Reichstag a discuté jeudi l'interpellation des socialistes démocrates au sujet de l'expulsion de Berlin de sujets russes.

Au nom du chancelier de l'empire, le comte Posadowsky a refusé de répondre à l'interpellation en discutant les faits matériels, puisque le contrôle de l'empire que la Constitution a prévu sur la police des étrangers ne restreint en aucune façon les droits et les attributions des différents Etats confédérés, et que, de plus, le nouveau traité de commerce russo-allemand ne contient aucune prescription contre l'expulsion des étrangers qui créent des embarras.

Dans le cours des débats, le député Bebel a attaqué vivement la police prussienne, qui expulse un grand nombre de Russes aisés et inoffensifs au point de vue politique, tandis que la France même, qui est alliée à la Russie, n'expulse pas les fugitifs russes.

La droite seule a approuvé l'attitude du gouvernement.

#### En Russie.

Un édit impérial convoque le conseil de l'empire pour le 10 mai.

Les troubles agraires recommencent dans les provinces de Samara, Poltava, Koursk, où plusieurs domaines ont été incendiés. L'agitation reprend parmi les matelots de la flotte de la mer Noire.

A Pétersbourg, a commencé le congrès des constitutionnels démocrates. Plus de 450 démocrates constitutionnels y sont arrivés pour assister à ce congrès qui comptera entre 200 et 250 députés. Parmi les députés se trouvent une vingtaine de paysans qui serviront d'intermédiaires entre le parti constitutionnel et les autres représentants des paysans.

#### Le lock-out en Allemagne.

On mande de Berlin, le 4 mai, que 27 associations régionales des industriels en métaux, occupant 320 000 ouvriers, étaient représentées à la séance de l'association des industriels métallurgistes allemands qui a décidé de proclamer un lock-out si le travail n'est pas repris partout à une date à déterminer. Les patrons considèrent ces grèves partielles, se reproduisant dans une série d'établissements, comme méthodiquement organisées pour affaiblir l'industrie.

Ils sont donc arrivés à conclure à la nécessité de frapper un grand coup pour ruiner la caisse du syndicat des ouvriers en métaux, à laquelle le lock-out projeté coûterait au moins 3 millions de marks par semaine.

On se demande toutefois si, de son côté, le syndicat patronal serait en mesure d'exécuter ce lock-out général d'une industrie embrassant toute l'Allemagne.

A Berlin, il n'y a pas moins de 40 000 à 50 000 ouvriers expulsés pour avoir pris part aux manifestations du 1er mai. Or, l'ouvrier en général, l'ouvrier berlinois surtout, ne fait guère d'économie: il vit au jour le jour; de plus, il est très chargé de famille; on le remarque à Berlin et dans la banlieue quand on traverse les quartiers ouvriers; ils fourmillent de petits enfants. Admettons que parmi les ouvriers qui, malgré les avertissements des patrons, ont quitté le travail, la moitié soient célibataires, les 50 000 ouvriers sans travail représentent au moins 100 000 à 150 000 personnes absolument sans pain du jour au lendemain.

„Les cris de triomphe poussés par les journaux socialistes et en particulier par le „Vorwärts” ont un triste lendemain, écrit le „Berliner Tageblatt”. Les expulsions en masse ont commencé. A Hambourg, les armateurs ont expulsés pour 10 jours tous leurs employés qui ont chômé le 1er mai, de sorte qu'ils ne pourront reprendre le travail que le 11 mai. Les ouvriers expulsés menacent de déclarer la grève générale dans le port de Hambourg. Outre les employés et ouvriers expulsés, il faut encore ajouter 3000 ouvriers ferblantiers, mécaniciens et serruriers expulsés également pour rupture de contrat. A Hambourg seul, par conséquent, le nombre des expulsions est d'environ 5500 à 6000.

#### Les grèves en Autriche.

Quoique beaucoup moins intense que dans l'empire d'Allemagne, le mouvement gréviste, réveillé par le 1er mai, prend des proportions inusitées en Autriche et s'envenime également par l'essai des patrons de répondre à l'abstention des ouvriers par le lock-out ou l'exclusion. Ainsi, dans les grandes forges de Witkowitz, en Silésie, où jamais encore le 1er mai n'avait été férié, cette année presque deux tiers des ouvriers n'ont pas travaillé ce jour-là, à quoi la direction répondit par une exclusion générale. Les syndicats ont menacé de la grève générale si l'exclusion n'est pas immédiatement retirée.

Plus de 10 000 ouvriers vont se trouver en grève, et il est possible que le mouvement s'étende dans cette contrée très riche en établissements métallurgiques.

#### Un discours de M. Clémenceau.

M. Clémenceau a prononcé à Lyon un discours où il s'est défini comme „un vieux débutant” et qui est un discours de sincérité et de bonne foi. Le ministre de l'intérieur ne s'est point présenté devant son auditoire avec la majesté et la certitude d'un prophète „porteur d'un absolu”. Il a expliqué ce qu'il avait tenté de faire. Sa gloire n'a rien perdu, sans doute, à cet exercice d'autocritique; mais un accent de franchise allègre dissimulait la bienveillance forcée de cet examen.

„Tous nous nous essayons, nous cherchons, nous tâtonnons... La voix du peuple se trompe... Je suis un homme faillible...” Tout le discours de M. Clémenceau baigne dans cette atmosphère de doute vraiment philosophique. Ce n'est point la défaillance d'une pensée qui se fuit. C'est le courage d'une pensée en quête de la vérité, si difficile à saisir et si rebelle.

Le discours de Lyon est, dans les idées comme dans les mots, l'éclatante apologie de la méthode opportuniste.

De la bouche de M. Clémenceau est sorti ce vieux cri: „Ni réaction ni révolution!” que tous les ministres de l'intérieur, depuis bientôt trente ans, se passent l'un à l'autre comme un flambeau de vérité.